

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

ENVIRONNEMENT ET TECHNOLOGIES WEB

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE : SCIENCES

| |
|---|
| <p>CODE : 75 34 04 U32 D2 DOMAINE DE FORMATION : 710 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p> |
|---|

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 07 février 2022,
sur avis conforme de la Commission de concertation

ENVIRONNEMENT ET TECHNOLOGIES WEB

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'acquérir une base de connaissances communes relatives au web et à son développement (technologique, social, ...) ;
- ◆ d'utiliser les services Internet de façon appropriée ;
- ◆ d'utiliser un vocabulaire professionnel.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En français,

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement,... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS).

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à une structure informatique opérationnelle connectée à Internet, disposant des logiciels appropriés et de la documentation nécessaire, en utilisant le vocabulaire technique et l'orthographe adéquats, en respectant la législation et

à partir d'un cahier de charges proposé par le chargé de cours,

- ◆ d'identifier, de choisir et d'utiliser un service Web en vue de sa diffusion ;

- ◆ de partager des informations au sein du groupe.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de maîtrise de l'orthographe et de la langue française utilisée,
- ◆ le degré de clarté et de la précision dans l'utilisation du vocabulaire technique,
- ◆ le niveau de pertinence des informations diffusées.
- ◆ le degré de cohérence de la structuration des contenus.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable,

face à une structure informatique opérationnelle connectée à Internet, disposant des logiciels appropriés et de la documentation nécessaire, en utilisant le vocabulaire technique et l'orthographe adéquat :

- ◆ d'utiliser, d'installer et de configurer des navigateurs différents ;
- ◆ d'utiliser les principaux services du Web ;
- ◆ d'effectuer des recherches et des sélections pertinentes de l'information sur le Web en vue :
 - d'acquérir et d'utiliser la terminologie de base spécifique au domaine du Web,
 - d'identifier les différents métiers du Web,
 - d'identifier et situer l'évolution des services et des supports d'informations du Web dans un contexte historique et socio culturel,
 - d'explicitier la notion d'URL (structure, principe de redirection,...),
 - d'expliquer le processus de dépôt et de réservation des noms de domaine,
 - d'identifier les normes de standardisation du Web (ex : Consortium du W3C),
 - d'identifier les menaces liées à internet (virus, grabbing, phishing, hacking, deep web, dark web...);
- ◆ d'explicitier et d'appliquer les principes fondamentaux régissant les droits de la propriété intellectuelle tels que :
 - Le droit d'auteur en général
 - Les droits de la société de l'information
 - Les contrats de cession et de licence
- ◆ d'identifier, de choisir et d'utiliser un service Web permettant de communiquer et de publier ou diffuser la synthèse de ces recherches ou autres informations.

5. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le laboratoire d'informatique, il est recommandé de ne pas travailler avec plus d'un étudiant par poste de travail.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

| 7.1. Dénomination du cours | Classement | Code U | Nombre de périodes |
|--|-------------------|---------------|---------------------------|
| Laboratoire d'informatique : environnement et technologies Web | CT | S | 32 |
| 7.2. Part d'autonomie | | P | 8 |
| Total des périodes | | | 40 |
| Nombre d'ECTS | | | 4 |